

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2015 18 HEURES A MOURIES

Présents : Mmes et MM. Nadia ABIDI, Danielle AOUN, Gilles BASSO, Patrice BLANC, Michel BONET, Christian BONNAUD, Marie-Pierre CALLET, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, Michel FENARD, René FONTES, Christine GARCIN-GOURILLON, Régis GATTI, Pierre GUILLOT, Françoise JODAR, Jacques JODAR, Jean MANGION, Henri MILAN, Aline PELISSIER, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Anne SOURDON, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY, Bernard WIBAUX.

Excusés : Mmes et MM. Chantal LEMOIGNE, Laurent GESLIN, Nelly BERTHON.

Procurations :

- de Mme Pascale ALBERTOS à Mme Anne SOURDON ;
- de Mme Maryse BONI à Mme Alice ROGGIERO;
- de M. Michel CAVINGAUX à M. Patrice BLANC ;
- de M. Guy FRUSTIE à M. Hervé CHERUBINI ;
- de M. Gérard GARNIER à M. Pascal DELON ;
- de M. Jacques GUENOT à Yves FAVERJON;
- de M. Stephan GUIGNARD à Mme Nadia ABIDI ;
- de Mme Patricia LAUBRY à M. Michel BONET ;
- de Mme Pascale LICARI à M. Benoît VENNIN.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Madame Alice ROGGIERO, Maire de Mouriès, a accueilli les conseillers communautaires présents.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Pascal DELON a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 15 AVRIL 2015

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 15 avril 2015 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DELIBERATION N°47-2015 – APPROBATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CCVBA

Il est proposé aux élus d'approuver le schéma de développement économique de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles qui a vocation à fixer une vision prospective du territoire à cinq ans autour d'une ligne directrice : préserver et valoriser les ressources spécifiques locales tout en en recherchant l'innovation et la création de nouvelles richesses.

Ce schéma comporte d'une part le diagnostic et les enjeux, et d'autre part la stratégie et le plan d'actions. Il se décline en cinq axes stratégiques et dix-huit actions à mettre en œuvre durant le mandat.

Les deux premiers axes identifient les secteurs et filières économiques à développer sur le territoire. Les trois derniers axes correspondent à l'ensemble des moyens et des outils nécessaires au développement des activités stratégiques identifiées, et de manière plus générale à la structuration du développement économique sur le territoire.

POUR : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés.

4. DELIBERATION N°48-2015 – REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE INSCRITE AU BUDGET PRIMITIF 2015

Il est proposé aux élus présents de répartir la totalité du montant de DSC prévu au budget primitif selon les critères de répartition définis par la délibération n° 39/2007 du 17 octobre 2007 et selon le tableau ci-dessous :

Communes	DSC (BP 2014)	DSC (BP 2015)
Aureille	37 570 €	37 570 €
Les Baux de Provence	208 298 €	208 298 €
Eygalières	141 439 €	141 439 €
Fontvieille	101 876 €	101 876 €
Mas Blanc des Alpilles	25 280 €	25 280 €
Maussane les Alpilles	109 915 €	109 915 €
Mouries	75 933 €	75 933 €
Le Paradou	41 082 €	41 082 €
Saint Etienne du Grès	76 326 €	76 326 €
Saint Rémy de Provence	457 281 €	457 281 €
Total	1 275 000 €	1 275 000 €

POUR : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés

5. DELIBERATION N°49-2015 – REPARTITION AU PROJET PROVENCE PAYS D'ARLES POUR L'ANNEE 2015

Il est proposé aux élus de fixer le montant de la participation de la CCVBA à Provence Pays d'Arles, à 13 267,09 € pour 2015. Ce montant est calculé au prorata du nombre d'habitants selon une répartition entre les trois EPCI composant le Pays d'Arles.

POUR : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés

6. DELIBERATION N°50-2015 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PRESIDENT A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DES BOUCHES DU RHONE

Il est proposé aux élus de désigner une liste de quatre personnes susceptibles de remplacer le Président pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Bouches du Rhône en cas d'implantation sur la commune de Saint Rémy de Provence, le Président ne pouvant en effet siéger à la fois en tant que Président de l'intercommunalité et Maire de la Commune d'implantation.

Les élus désignés sont :

- Mme Pascale LICARI
- Mme Alice ROGGIERO
- M. Jean-Louis VILLERMY
- M. Bernard WIBAUX

POUR : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés.

7. DELIBERATION N°51-2015 – GROUPEMENT DE COMMANDES CCVBA-AUREILLE – TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX ET DE LA VOIRIE RUES DES PONTINS, DE LA MARMITONNE ET DU CONSEU

Il est proposé aux élus d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la commune d'Aureille et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour la passation d'un marché de travaux de mise en conformité des réseaux et réfection de la voirie rue des Pontins, de la Marmitonne et du Conseu et d'autoriser le Président à signer, en tant que personne responsable, la convention de groupement ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre du dossier.

Afin de représenter la CCVBA au sein de la commission d'analyse des offres du groupement de commandes, les élus ont désigné :

- M. Christian BONNAUD
- M. Pascal DELON
- M. Benoît VENNIN

POUR : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés.

8. DELIBERATION N°52-2015 – MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ASSAINISSEMENT DE A CCVBA

Afin de permettre un fonctionnement optimal du Conseil d'exploitation, il est proposé aux élus de substituer parmi les membres :

- M. Jacques JODAR à Mme Inès PRIEUR DE LA COMBLE pour la catégorie des représentants de la Communauté de communes ;
- M. René MEUCCI à M. Yvan MORIN pour la catégorie des socioprofessionnels intéressés par l'assainissement.

POUR : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés.

9. DELIBERATION N°53-2015 – RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CDD DE 3 ANS

Afin de mettre en œuvre les actions relatives à l'animation économique prévues dans le schéma de développement économique, il est proposé aux élus de recruter un agent non titulaire de catégorie A à temps complet à raison de 35 heures par semaine, ayant un diplôme dont le niveau est d'au moins Bac + 4 ou équivalent, en vue de faire face à ce besoin spécifique, et ce, pour une période de trois ans à compter de septembre 2015.

Cet agent aura en charge d'accompagner le développement des entreprises du territoire, de développer une stratégie de promotion et de prospection économique et de mener, en collaboration avec les élus, une politique relative au foncier et à l'immobilier d'entreprise.

POUR : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés.

10. DELIBERATION N°54-2015 – CREATION POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET – CHARGE D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Il est proposé aux élus de créer un poste permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures par semaine) à compter du 1^{er} août 2015 pour occuper l'emploi de chargé d'éducation au développement durable au sein du service aménagement et développement durable de la Communauté de communes.

POUR : 31 voix

ABSTENTIONS : 6 (Mme Danielle AOUN, M. Michel BONET, Mme Marie-Pierre CALLET, M. Henri MILAN, M. Pierre GUILLOT, Mme Patricia LAUBRY par procuration).

11. DELIBERATION N°55-2015 – CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET BENEFICIAIRE D'UNE AIDE DE L'ETAT ENTRANT DANS LE CADRE DES EMPLOIS D'AVENIR – GARDIEN DE DECHETERIE

Compte tenu du manque d'effectif dans les déchèteries communautaires, il est proposé aux élus d'embaucher une personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et de créer un emploi à temps complet bénéficiant d'une aide de l'Etat entrant dans le cadre des emplois d'avenir, à savoir un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à durée déterminée de 12 mois renouvelable deux fois.

12. DELIBERATION N°55-2015 – CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET BENEFICIAIRE D'UNE AIDE DE L'ETAT ENTRANT DANS LE CADRE DES EMPLOIS D'AVENIR – GARDIEN DE DECHETERIE

Compte tenu du manque d'effectif dans les déchèteries communautaires, il est proposé aux élus d'embaucher une personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et de créer un deuxième emploi à temps complet bénéficiant d'une aide de l'Etat entrant dans le cadre des emplois d'avenir, à savoir un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à durée déterminée de 12 mois renouvelable deux fois.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

ABSTENTIONS : 4 (M. René FONTES, Mme Christine GARCIN-GOURILLON, Mme Aline PELISSIER, M. Bernard WIBAUX)

La séance a été levée à 20h00.



Le Président

Hervé CHERUBINI